

### Délégation "Territoires de vie quotidienne"

---

Jeudi 29 janvier 2009

### Contribution d'André-Hubert MESNARD

#### Recherche sur l'identité de l'estuaire de la Loire, préalable à toute politique territoriale

L'estuaire de la Loire existe, c'est une évidence : nous l'avons tous parcouru, même si, pour les juristes, c'est un objet mal identifié. Qu'importe, diront certains géographes, le droit devra se plier à la réalité, et donc la reconnaître. Ce n'est pas aussi simple car la réalité n'est pas seulement physique, et l'environnement humain est aussi fait de collectivités, d'institutions, de territoires administratifs et politiques plus ou moins structurés et contraignants, qui s'imposent à l'estuaire. La réalité est aussi faite de l'idée que se font les gens.

Le territoire de l'estuaire existe, d'une soixantaine de kilomètres de long au moins, d'une profondeur variable car le fleuve a sa largeur, des rives, un littoral difficile à limiter, un arrière-pays. Il sert de passage et de support à toute une région qui vit par lui et pour lui. D'ailleurs Nantes, pointe et métropole de l'estuaire, est essentiellement un port d'estuaire. A défaut d'institution unique, l'estuaire a une identité qui n'est ni passéiste, ni figée : elle est riche et diverse. Suffisamment riche pour supporter et promouvoir des institutions nouvelles, dont l'évolution est probable sinon programmée (métropole Nantes-Saint Nazaire, Schéma de Cohérence Territoriale de la dite métropole, Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire, le grand port maritime...). Le patrimoine de l'estuaire est un support important de cette identité et de cette évolution.

Avant d'analyser les aspects de ce patrimoine et les institutions qui le concernent, et pour animer cette analyse et lui ôter tout aspect figé et passéiste, il faudra préciser quelques aspects de la réalité estuarienne, de cette « Loire océane » si bellement présentée dans plusieurs plaquettes éditées par « Loire estuaire » (cellule de mesures et de bilans, financée tout à la fois par l'Agence de l'eau, le Port de Nantes-Atlantique, la Région, Nantes Métropole, Voies navigables de France, le Département de la Loire atlantique, l'Europe, la Chambre de Commerce et d'Industrie, cette énumération permettant de se faire une idée de l'intérêt partagé par tous pour l'estuaire).

Première question : la Loire Océane est-elle plus longue que l'estuaire ? Celui-ci va-t-il plus loin que le premier pont, obstacle à la navigation maritime ? Et va-t-il plus loin que la marée, au-delà d'Ancenis ? Et puis, deuxième question, l'estuaire n'est-il qu'un linéaire fluvial ? Quelle est son épaisseur ?

Les questions et les paradoxes se bousculent à propos de l'identité de l'estuaire... Peut-on, (première partie) d'entrée de jeu, les étudier sans trop en oublier ? On pourra ensuite se demander s'il y a une politique du patrimoine estuarien (deuxième partie).

## **Questions sur l'identité de l'estuaire**

Ces grandes questions portent sur la définition du territoire estuarien, sur ses fonctions et les activités qui s'y déroulent, et donc aussi sur la nature et le contenu du patrimoine qui lui donne son identité.

### ***1- La définition du territoire estuarien***

C'est un problème de délimitation : qu'est ce que l'estuaire par rapport à la mer, par rapport au littoral, par rapport au fleuve ? Ce n'est pas seulement une question d'appellation, c'est aussi une question de compétences administratives, territoriales (qui peuvent varier dans ces trois territoires, mer, littoral et fleuve) ; c'est une question de régimes juridiques, donc d'activités et de fonctionnement : la pêche, la navigation ou encore l'extraction de matériaux, sont différents en mer, dans l'estuaire et sur le fleuve, et cela se comprend. Le régime du littoral est également distinct de celui des rives de l'estuaire en ce qui concerne la propriété (la domanialité) et le droit de l'occupation des sols. Ainsi il a fallu presque vingt ans pour préciser, tout récemment, à quelles communes de l'estuaire s'appliquera la loi littoral, principalement maritime, de 1986. C'est désormais chose faite avec le décret 2004-311 du 29 mars 2004. Jusque là le littoral, au sens de la loi, s'arrêtait à l'embouchure de l'estuaire, limite de la mer. Désormais il va beaucoup plus loin, en amont de Montoir et de Donges. Outre ces deux communes il comprend en effet La Chapelle-Launay, Lavau sur Loire, Bouée, Frossay, Saint Viaud, Paimboeuf, qui sont donc à la fois de l'estuaire et du littoral.

D'autres limites sont importantes et paradoxales :

- La limite administrative de « salure des eaux », datant de juillet 1853, est située à Cordemais, et ne correspond plus du tout à la salure effective des eaux qui se retrouve désormais en amont de Nantes. Or c'est une limite importante pour le régime juridique de la pêche. Cette limite de 1853 n'est plus qu'une limite administrative.
- La limite de compétence des Affaires maritimes qui va jusqu'au cœur de Nantes, est importante pour définir les affaires portuaires et maritimes et pour l'organisation de la navigation maritime, même si celle-ci va en amont de Nantes.

Ainsi le linéaire ligérien est sectionné sur son parcours, ce qui prouve et illustre la difficulté de sa gestion, tout en ajoutant des obstacles complémentaires.

Mais l'estuaire ne saurait être un simple linéaire. Des entités territoriales s'y trouvent, multiples et superposées (communes, intercommunalités, parc régional...). Pour beaucoup de ces entités l'estuaire est une frontière, nord ou sud. Ces collectivités participent enfin à une pluralité d'instruments de planification ou de contrôle de l'usage et du droit des sols (Plans locaux d'urbanisme, Schémas de cohérence territoriale, chartes de pays ou de parcs naturels,...). Mais ceux-ci aussi sont très généralement bordés par l'estuaire. Seule la nouvelle DTA (directive territoriale d'aménagement) est « à cheval » sur l'estuaire. Le SCOT (schéma de cohérence territoriale) de la métropole Nantes – Saint Nazaire n'est que pour partie assis sur les deux rives de l'estuaire, se contentant de le longer par le nord dans sa partie ouest.

### ***2- Deuxième source de difficultés et de paradoxes : la diversité et la multiplicité des fonctions et usages de l'estuaire***

Cette diversité explique le caractère composite du patrimoine, voire la rivalité entre ses différentes composantes. Ce patrimoine est mi-marin/mi-fluvial, mi-urbain/mi-campagnard, mi-naturel/mi-culturel, chacune de ces composantes se subdivisant elle-même. Il y a ainsi un naturel plus ou

moins sauvage (le fleuve et certaines îles et rives), et un patrimoine naturel cultivé, planté (haies, forêts, peupleraies...). Quant au patrimoine construit, il va de l'habitat traditionnel aux quartiers portuaires. Les cathédrales industrielles peuvent être en friches (hauts fourneaux de Trignac, grues Titan de Nantes), ou encore en activité (les chantiers navals de Saint Nazaire ou la sucrerie de Beghin-Say à Nantes). L'estuaire est à la fois un lieu de vie, un lieu de passages et un lieu d'exploitations diverses. La vie dans l'estuaire continue et les passages se multiplient (sites portuaires, chenal du fleuve, chemins de fer, autoroutes, aéroports, nouvelles voies express ou de contournement, cheminements plus ou moins doux et touristiques, le long des rivières et du fleuve). Les exploitations changent (agriculture, ports spécialisés, centrale thermique, industries métallurgiques, agroalimentaires, aéronautiques, toutes plus ou moins dépendantes des transports fluviaux, maritimes et aériens). Tout cela laisse des traces dans le long terme et appelle des interventions nouvelles et parfois plus ou moins immédiates, pour répondre à des sollicitations actuelles.

Il faut donc choisir ou composer entre : protection ou projets nouveaux – entre protection du patrimoine ou activités diverses – économie ou environnement – identité héritée ou ouverture à la nouveauté – territoire local ou échanges globaux – démocratie locale ou citoyenneté globale. Tout cela se situant dans un milieu, un environnement, la Loire et les paysages estuariens, qui donnent une certaine continuité à la fois géographique, dans l'espace, et chronologique, dans la durée. C'est cette continuité, ou durabilité, que l'on souhaite protéger.

### ***3- Le facteur temps***

Pour déceler le patrimoine estuarien, il faut se mettre en quête de ce qui doit pouvoir rester durable, sinon immuable dans le très long terme, tout en soutenant le niveau de vie des populations. Le temps est bien entendu une dimension importante de la politique du patrimoine, sur l'estuaire comme ailleurs.

Mais de quel temps s'agit-il ? Il y a le temps figé, de l'objet matériel, dans son état à un moment donné. Il y a le temps continu de ce que l'UNESCO appelle le « patrimoine immatériel », bien au-delà du patrimoine figé. De quoi est fait le temps long de l'estuaire ? De quoi est fait son patrimoine immatériel ? Au sens de l'UNESCO. « Ce patrimoine naturel transmis de génération en génération, est recréé en permanence par la communauté et les groupes, en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature, et de leur histoire ». Il est fait de « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoirs faire, ainsi que des instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés, que les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel ».

Le patrimoine immatériel est ainsi ce qui relie les générations, au-delà des objets figés du patrimoine matériel protégé. C'est un patrimoine durable, mais évolutif : la navigation, la construction navale, la pêche fluviale, l'activité portuaire ... font partie de cette histoire durable de l'estuaire liée à l'eau du fleuve, avec toutes les activités, les bâtiments, immeubles et meubles qui leur sont associés. Tous sont liés à la Loire dans sa partie estuarienne. Le patrimoine matériel, plus classique, plus figé, témoigne de ce patrimoine immatériel plus fondamental et plus difficile à saisir. Ceci nous amène ainsi à considérer le patrimoine industriel, car de mémoire d'homme l'estuaire de la Loire est actif, industriel et industriel. Cependant ces activités ont dû composer avec la nature sauvage du fleuve et donc avec l'autre composante du patrimoine, le patrimoine naturel.

## **Le patrimoine industriel de l'estuaire**

Le patrimoine industriel sera délibérément privilégié ici, car d'autres politiques se chargent fort bien du patrimoine naturel et des monuments historiques et sites, assez nombreux sur l'estuaire de la Loire.

Le patrimoine industriel de l'estuaire, longtemps sous-estimé, peu protégé et non inventorié, a fait l'objet d'excellentes études universitaires récentes reposant sur un inventaire assez systématique. La répartition du patrimoine industriel sur l'estuaire est caractérisée par son imbrication avec le patrimoine naturel.

Il en ressort une typologie de ce patrimoine industriel, ainsi que l'importance de ses liens avec l'histoire économique de l'estuaire, de la navigation et du commerce. Ainsi à peine dix ans après le ferrailage de la monumentale grue Gusto de Saint Nazaire, un arrêté ministériel du 27 mai 2005 a classé la grue Titan de Nantes comme monument historique. Cela montre le progrès accompli. Cependant on est encore très loin du compte. Au niveau national seulement 820 sites et édifices industriels étaient protégés, il y a peu (dont 30% classés), et il s'agit essentiellement de monuments liés à l'artisanat (moulins) plutôt qu'à l'industrie proprement dite. Ce sont des interventions ponctuelles de sauvegarde, voire de sauvetage (grue Titan à Nantes, tour à plomb à Couëron). Mais les critères du patrimoine industriel commencent à se dégager, grâce au travail de la cellule du patrimoine industriel (section IV) de la commission supérieure des Monuments historiques : patrimoine technique et scientifique.

La forme, plus ou moins fonctionnelle, des immeubles industriels, permet déjà de les distinguer (pour en éliminer certains) entre « l'abri minimum », « l'enveloppe neutre », qui peuvent déjà avoir un intérêt architectural ou historique, « l'enveloppe sur-mesure » (usine Béghin Say à Nantes), les grues, les formes, les cales beaucoup plus spécifiques, ou encore « l'immeuble machine », comme les hauts fourneaux de Trignac ou les raffineries (assez spectaculaires et dont on imagine mal la reconversion) ou encore la centrale thermique de Cordemais.

D'autres critères paraissent plus en rapport avec la spécificité de l'estuaire et ont été dégagés dans les travaux déjà cités. Ils permettront de mieux cerner le patrimoine estuarien :

- le critère historique en rapport avec le développement technologique, industriel ou social de la région (par exemple les machineries du port de Saint Nazaire ou du canal de la Martinière, la forme Jean Bart à Saint Nazaire).
- Le critère quantitatif ou représentatif de l'industrialisation, par exemple pour la construction navale ou la métallurgie.
- Le critère de notoriété distinguant les bâtiments remarquables et exceptionnels dus à l'ingéniosité des hommes (l'ancienne forerie à canons d'Indret).
- Le critère de l'intérêt technologique, attestant d'un procédé ou d'une innovation technologique.

On pourrait ajouter des critères plus esthétiques ou symboliques : certains monuments sont de véritables amers le long de la Loire : par exemple la tour à plomb de Couëron, véritable phare de 69 m de hauteur, ou encore la grue Titan, à la pointe de l'Ile de Nantes.

Ainsi le patrimoine industriel de l'estuaire est abondant et il vient heureusement s'ajouter, se juxtaposer au patrimoine naturel auquel il est fondamentalement lié (commerce, constructions navales, métallurgie, importation de matières premières : sucre, charbon, pétrole, gaz, bois,...) ; tous ont besoin de la Loire, de l'estuaire, du port,... tous cohabitent plus ou moins bien, avec le patrimoine naturel. C'est aux documents d'urbanisme et d'aménagement de rendre cette cohabitation possible. Ce qui fera l'objet d'une autre étude.